

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 JUILLET 2018

L'An Deux Mille Dix-Huit, le onze juillet à vingt heures trente minutes

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Yves MORIN, Maire.

Date de convocation : 6 juillet 2018

PRESENTS: MORIN Y. - GAUTHIER P. - DIGUET E. - GINGREAU R. - HAY J. - BERTHELOT MC. - DAILLÈRE F. - ENDUIT C. LECOMTE C. - BATISTA DA CUNHA H. - CESBRON R.

ABSENTS EXCUSÉS: MARTIN-JOVE O. - BOUTET JH. - WILLOCQ A. - VUILLEMIN M.

Procuration de M. Mickael VUILLEMIN à M. Patrice GAUTHIER.

Madame Christine ENDUIT a été élue secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir la séance, les membres du Conseil Municipal observent une minute de silence en hommage à Titouan CROCHON disparu tragiquement le samedi 23 juin 2018.

Le compte-rendu de la réunion du 6 juin 2018 est approuvé.

ORDRE DU JOUR :

1. VENTE MATERIEL DE RECYCLAGE METALLIQUE CM20180711-001

Monsieur Patrice GAUTHIER, adjoint au Maire, explique que divers matériaux métalliques vont être achetés par l'entreprise DA SILVA de CERIZAY en vue de leur recyclage.

La proposition d'achat de cette entreprise s'élève à 150 €.

Le Conseil Municipal de Boismé, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, accepte cette proposition d'achat à 150 € et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation de cette opération.

2. AUTORISATION DES RANDOS MOTOS DES 6 ET 13 OCTOBRE 2018

Monsieur le Maire présente le tracé des randos motos des 6 et 13 octobre 2018 organisés par le Motoclub de Laubréçais.

Le Conseil Municipal estime qu'un certain nombre de chemins sont à protéger. Il est décidé d'organiser une réunion de concertation entre l'association du Motoclub de Laubréçais, l'association des Routins et la commune pour se mettre d'accord sur les chemins pouvant être empruntés par les véhicules à moteur. Mme Catherine LECOMTE et M. Patrice GAUTHIER représenteront la commune.

Contact sera pris avec les deux associations afin d'organiser cette réunion de concertation.

La délibération définitive sera prise en septembre après cette concertation tripartite.

3. LOCATION SALLE OMNISPORTS POUR RANDOS MOTOS DES 6 ET 13 OCTOBRE 2018 CM20180711-002

Monsieur le Maire explique que le Motoclub de Laubréçais organise deux rando-motos les 6 et 13 octobre 2017 comme chaque année et demande à utiliser la salle omnisports pour ces deux manifestations. Cette association demande de faire un geste sur le prix de la location de cette salle par rapport au prix pratiqué habituellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, décide de louer la salle omnisports sans le club-house en maintenant le prix de la location de 350 € pour les deux week-ends et donne tous pouvoirs à monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

4. DEVIS EQUIPEMENTS SALLE POLYVALENTE CM20180711-003

Monsieur Eric DIGUET, adjoint aux bâtiments, présente différents devis concernant les travaux de la salle polyvalente. Il s'agit des devis suivants :

- DISTRI-PIECES pour cellier LIEBHERR 544 L pour 1 018.34 € HT
- RULLIER pour les dalles de plafond pour 5 968.51 € HT
- CSO pour l'éclairage 48 dalles LED pour 1 850.40 € HT
- BUT pour le bar 3.60 m de long monté pour 3 466.65 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, approuve ces différents devis et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation de ces opérations.

5. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE L'AGGLOMERATION DU BOCAGE BRESSUIRAIS

QUESTIONS DIVERSES :

1. **MODIFICATION DU REGLEMENT DE L'ECOQUARTIER DU LAC :** Monsieur le Maire évoque la possibilité de réunir deux lots pour faire une seule maison ou de faire deux volumes d'habitation sur un seul lot.
Le Conseil Municipal décide d'autoriser le rassemblement de deux parcelles mais sans dépasser 1300 m² une fois les deux parcelles réunies. Possibilité également de faire des habitations sur le même lot.
2. **POUBELLES :** L'emplacement des poubelles semi-enterrées est défini en face de la salle polyvalente à côté de l'entrée de l'école. Cela comprendra les verres, les plastiques et les déchets ménagers.
3. **RENFORCEMENT DE LIGNE ELECTRIQUE :** Renforcement de ligne électrique sur le transformateur derrière la salle polyvalente. Tout sera en souterrain.
4. **TROTTOIR ROUTE DE FAYE L'ABBESSE :** En face du Plan d'eau, les graviers vont sur la route quand il pleut beaucoup. Proposition de faire de l'enrobé rouge sur les trottoirs. Problème de l'eau qui vient des champs. Remise en état pour le 13 juillet. Commission voirie en septembre pour en parler.
5. **13 JUILLET 2018 :** L'ESBC tient la buvette cette année, l'an prochain, ce sera l'APEB.
6. **PRESENTATION DU RAPPORT EAU POTABLE DU SYNDICAT DU VAL DE LOIRE**
7. **VILLAGE COMMERCIAL :**
La démolition est effectuée. Un mur sera fait entre le riverain et la maison démolie.
Appel d'offres infructueux. Pour M. PIGUET, il faudrait refaire l'appel d'offres pour fin août et laisser 5 ou 6 semaines aux entreprises. Voir si le dossier du FEADER est complet. Faire un courrier au Président de Région pour solliciter directement une subvention sur le projet. Subvention éventuelle pour les fouilles archéologiques à creuser.
8. **DIAGNOSTIC ARCHEOLOGIQUE :**
Monsieur PRIMAULT de la DRAC est venu concernant les fouilles archéologiques.
Conclusion : préconisation de fouilles préventives de ce secteur sinon gel de la parcelle.
Pour faire les fouilles, il faut établir un cahier des charges puis faire un appel d'offres. Le coût est à la charge de la commune.
9. **VOL A LA CANTINE :** courant juin pour 600 € de denrées alimentaires.

10. COTISATION ASSOCIATION DES MAIRES DES DEUX-SEVRES POUR 2018
CM20180711-004

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu la facture de l'Association départementale des Maires des Deux-Sèvres concernant la cotisation 2018. Un acompte de 295.24 € a déjà été payé.

Pour Boismé, cette cotisation s'élève à 592.87 € pour 2018.

Considérant l'aide juridique apportée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, décide de verser la cotisation 2018 s'élevant à 592.87 € (il restera donc 297.63 € à payer).

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

11. DEMANDE DE L'APEB : pour un local pour entreposer le papier en attendant le retour de la benne. Il est proposé de stocker le papier dans le hangar rue de la Rochejacquelin.

Séance levée à 23 h 56 min

SIGNATURES

*Le Maire,
Yves MORIN*

*La Secrétaire,
Christine ENDUIT*

<i>Patrice GAUTHIER</i>	<i>Eric DIGUET</i>	<i>Régine GINGREAU</i>
<i>Marie-Claude BERTHELOT</i>	<i>Christine ENDUIT</i>	<i>Jean-Hugues BOUTET</i>
<i>Mickaël VUILLEMIN</i>	<i>Olivier MARTIN-JOVÉ</i>	<i>Absent excusé</i> <i>Hélène BATISTA DA CUNHA</i>
<i>Procuration à M. Patrice GAUTHIER</i> <i>Absent excusé</i>	<i>Absent excusé</i>	
<i>Julien HAY</i>	<i>Fanny DAILLÈRE</i>	<i>Ronan CESBRON</i>
<i>Amandine WILLOCQ</i>	<i>Catherine LECOMTE</i>	<i>Yves MORIN</i>
<i>Absente excusée</i>		

